



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

Nouakchott, le: 05 FEB 2024 في انواكشوط،

Numéro 018/24
A.R.M.P/Pr. س.ت.ص.ع

الرئيسة

AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond en date du 05/02/2024, sur le recours introduit par le groupement ID SAHEL/BECOPS, contre les résultats de l'évaluation, par la CPMP du Ministère de l'Agriculture, des propositions techniques relatives au « recrutement d'une firme spécialisée pour assister le projet PADISAM dans la mise en œuvre des ZOCA », objet de la DP N°03/CPMP/MA/PADISAM/2023 :

- dit fondé le recours ;

- ordonne, en conséquence, la reprise de l'évaluation en observant l'égalité de traitement des candidats notamment en ce qui concerne l'appréciation des diplômes conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations de la DP et aux conclusions et analyses développés dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site www.arpmp.mr

Khadija BOUKA

